



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agro-alimentaire

Question écrite n° 10269

Texte de la question

M. Philippe Vasseur attire l'attention M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences désastreuses pour l'industrie de la transformation du saumon fumé qu'a la décision prise par la commission de Bruxelles le 19 novembre 1993, sous le numéro 3193-93, en fixant un prix minimum pour l'importation du saumon atlantique, leur principale matière première (64 p. 100 du marché de la GMS). La décision de la commission va profondément mettre en difficulté une industrie qui génère de nombreux emplois dans l'Union européenne. C'est pourquoi il lui demande d'entreprendre une démarche pressante auprès des autorités de Bruxelles pour qu'elles reviennent le plus rapidement possible sur leur position.

Texte de la réponse

Le règlement CEE no 3193-93 du 19 novembre 1993 soumettant les importations de saumon atlantique au respect d'un prix minimal a été pris par la commission à la suite d'une demande de l'Irlande. En l'occurrence, il s'agissait d'arrêter la baisse des cours du saumon d'élevage due à une offre abondante de Norvège observée à partir du mois de septembre 1993. Ce règlement pénalise les industriels du saumon fumé, puisqu'il intervient après la passation des contrats avec la distribution. Il ne leur est donc pas possible de repercuter la hausse sur le prix de vente. Cependant il convient de noter que le prix minimal fixé à 3 178 ecus/tonne se situe à un niveau raisonnablement bas : à titre de comparaison, le prix fixé par le règlement CEE no 3382-91 du 20 novembre 1991 était de 3 898 ecus/tonne (pour le calibre 2-3 kilogrammes). Compte tenu de ces données, il n'est pas envisagé que le gouvernement français intervienne sur ce dossier dans la mesure où il demande lui-même à la commission la fixation de prix minimaux sur les espèces pêchées en France. De plus, les bas prix du saumon frais permettent à cette espèce de concurrencer directement nos pêches de cabillaud ou de lieu.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10269

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 312

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1129